

«Les enfants dessinent l'avenir – Plus d'investissements dans l'encouragement et l'accueil des enfants dès la naissance»

Communiqué de presse

Berne, le 31 août 2020



Neuf mois sont passés depuis la Journée d'action suisse « Les enfants dessinent l'avenir – Plus d'investissements pour l'encouragement et l'accueil des enfants dès la naissance » du 16 novembre 2019 à Lausanne :

Désormais, afin de permettre que tous les enfants grandissent bien et équitablement, plus de vingt nouvelles organisations demandent que la Confédération et les cantons veillent ensemble à garantir des offres d'encouragement et d'accueil des enfants avec un haut niveau de qualité et d'accessibilité dès la naissance. Une politique nationale globale de l'encouragement et de l'accueil des enfants dès la naissance, dans le respect et la protection des besoins et des intérêts des enfants, reste nécessaire.

En tant qu'Etat signataire de la Convention des droits de l'enfant, la Suisse est contrainte de garantir, au meilleur niveau possible, le **droit des enfants à un développement positif**. Ce droit implique nécessairement une approche globale pour sa mise en œuvre, c'est à dire qu'il est étroitement lié à la mise en œuvre de l'ensemble des autres dispositions de la convention, y compris le droit à la santé, à une alimentation suffisante, à l'assurance sociale, à un niveau de vie adapté, à un environnement sain et sûr, à l'éducation et au jeu. Le droit des enfants inclut aussi le respect de ceux des parents et la mise à disposition de soutiens pour des prestations de haute qualité.¹

Les offres très accessibles et de bonne qualité qui garantissent un encouragement, un accueil et une éducation sont essentielles et contribuent à l'égalité des chances et à l'intégration sociale de tous les enfants et de leurs familles. Elles constituent un soutien à l'égalité entre les hommes et les femmes, elles favorisent la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, elles sont un moyen pour lutter contre le manque de personnel qualifié et offrent une opportunité de combattre la pauvreté des enfants et des familles. Des mesures de coordination nationale et des standards de qualité sont inévitables pour s'assurer que tous les enfants en Suisse puissent grandir en jouissant de chances égales.

Une politique durable de l'enfance dès la naissance est une **tâche conjointe** qui doit être réalisée selon le principe de subsidiarité. Dans la situation actuelle en Suisse, les obstacles qui empêchent la mise en œuvre d'une politique durable qui englobe tous les aspects de l'enfance dès la naissance relèvent des compétences limitées de la Confédération pour agir en ce sens, ainsi que l'absence de coopération et de coordination systématiques entre la Confédération et les cantons dans ce domaine.

Ensemble, nous exigeons :

- Une base légale nationale permettant de garantir la qualité et l'accessibilité des offres pour les enfants dès la naissance.
- Davantage d'investissements dans une politique publique efficace qui définit clairement les responsabilités et qui permet, par conséquent, une collaboration et une coordination entre la Confédération, les cantons et les communes.
- Une orientation stratégique claire et la mise en œuvre de conditions cadres des offres pour les enfants dès la naissance au niveau cantonal.
- La mise à disposition d'offres pour les enfants dès la naissance dans toutes les communes.

La campagne « Les enfants dessinent l'avenir » a été lancée par les organisations Pro Enfance, Kibesuisse et le Réseau suisse d'accueil extrafamilial.

Pour toute question ou information complémentaire :

- Nadine Hoch, Réseau suisse d'accueil extrafamilial, +41 (0)31 508 36 15, n.hoch@netzwerk-kinderbetreuung.ch.
- Estelle Thomet, Kibesuisse – Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, +41 (0)44 212 24 50, estelle.thomet@kibesuisse.ch.

¹ Art. 6 Convention des droits de l'enfant (CDE, SR 0.107).

Marie Meierhofer Institut für das Kind (éd.) (2014). [Umsetzung der Kinderrechte in der frühen Kindheit](#), p. 9.